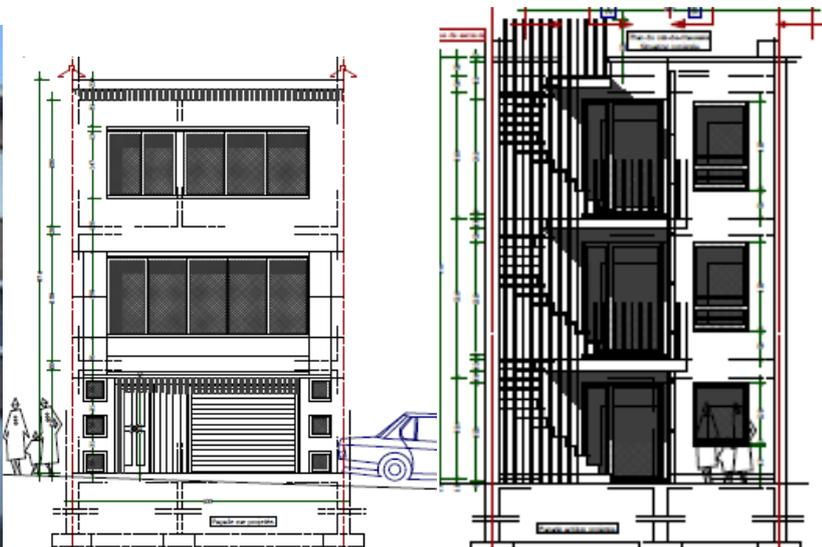


## « Genot » à Molenbeek-Saint-Jean (Bruxelles)



<p><b>1. Origine</b>          Initiateurs          Année de création          Élément déclencheur</p>	<p>Créé à l'initiative de la Fondation Portray du fait de la demande sans réponse suffisante, de logements pour personnes en situation de handicap, capables d'autonomie et ayant besoin d'un soutien léger</p> <p>Travaux de rénovation commenceront l'été 2019</p> <p>Élément déclencheur : la demande des familles de personnes en situation de handicap, recherchant pour leurs proches, un lieu de vie agréable, autonome, avec un propriétaire bienveillant, en évitant l'isolement et l'expérience positive de 'La Bienvenue'</p>
<p><b>2. Description générale</b>          Publics cibles          Objet social          Philosophie</p>	<p>Maison composée de 4 studios autonomes avec espaces communs, dont les habitants seront pleinement indépendants et seront soutenus dans leur autonomie par un service spécialisé 'Bataclan'. Les lignes de force sont : autonomie – responsabilité individuelle des habitants et implication dans la gestion du projet– liens sociaux - accompagnement léger – inclusion dans l'environnement</p>
<p><b>3. Montage du projet</b>          Juridique          Financier          Partenaires          Rôles des pouvoirs publics</p>	<p>La maison est la propriété de la Fondation Portray (lié à un Fonds Nominatif au sein de la Fd° Portray) – les habitants seront locataires (bail de résidence principale-loyers modérés)</p> <p>Le projet est monté financièrement grâce 1/ au Fonds Nominatif (don de la maison en échange d'un usufruit viager et d'une contre-valeur affectée au financement d'activités et éléments positifs pour la qualité de vie d'une personne fragilisée par le handicap, tout au long de sa vie) 2/ des dons et des sponsors.</p> <p>Les partenaires principaux sont l'AIS (Agence immobilière sociale) 'Baita' et l'asbl 'Bataclan' service subsidié Phare chargé de l'accompagnement des habitants</p>
<p><b>4. Fonctionnement du projet</b></p> <p>Activité des habitants          Durée de « séjour »          Durée de séjour          Vision de l'habitat          Accompagnement          Gestion budgétaire          Gestion du personnel          Agrément</p>	<p>Les habitants ont des activités extérieures à la maison en journée (minimum mi-temps)</p> <p>Ils seront locataires (bail de résidence principale) aussi longtemps qu'ils s'y sentent bien</p> <p>Accompagnement léger (quelques h/semaine) par un service extérieur subsidié –les locataires supporteront, en sus du loyer, les charges communes du bâtiment dont une part sert à financer la partie non subsidiée de l'accompagnement.</p> <p>Il s'agit de logements et non d'une institution, le service d'accompagnement est subsidié.</p>

<p><b>5. Idées à retenir</b></p>	<p>Dissociation de la propriété de l'immeuble et de l'accompagnement  Les locataires sont des locataires 'ordinaires' (bail de résidence principale) à loyer modéré  Quelques activités collectives dont un repas hebdomadaire obligatoire et une réunion de coordination avec le service d'accompagnement  Intervention d'une agence immobilière sociale (accès à des primes rénovation de la Région Bruxelloise et des avantages AIS, notamment gestion immobilière)  Permis obtenu sous forme d'habitat solidaire</p>
<p><b>6. Contacts</b></p>	<p><b>Site internet</b> : <a href="http://www.fondation-portray.be">www.fondation-portray.be</a>  <b>Téléphone</b> : 02.534 00 38  <b>Mail</b> : <a href="mailto:secretariat@fondation-portray.be">secretariat@fondation-portray.be</a>  <b>Adresse</b> du projet : Rue Joseph Génot, 30 à 1080 Bruxelles</p>



Façade avant existante – Façades avant et arrière selon permis